

Le
c.o.d.e.

du Sport et Laïcité

Comportement Organisation dialogue Education



ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

2019

Les Experts du Sport et Laïcité



Première fédération sportive multisports affiliée de France, l'Ufolep présente une double ambition de fédération multisports et de mouvement d'idées dans la société d'aujourd'hui et de demain. Elle est agréée par le Ministère des Sports et membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). L'Ufolep est également membre fondateur du collectif I.D. Orizon.

www.ufolep.org



Mouvement laïque d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement propose des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs. Elle regroupe, à travers 103 fédérations départementales, près de 30 000 associations locales présentes dans 24 000 communes et représentant 1,6 million d'adhérents.

www.laligue.org



L'Observatoire assiste le gouvernement dans son action visant au respect du principe de laïcité. Il produit et fait produire les analyses, études et recherches permettant d'éclairer les pouvoirs publics. Il peut saisir le Premier ministre de toute demande tendant à la réalisation d'études ou de recherches dans ce domaine. Il peut proposer au Premier ministre toute mesure qui lui paraît permettre une meilleure mise en œuvre de ce principe pour assurer l'information des agents publics et privés, des usagers des services publics, des élus et des représentants des cultes.

www.laicite.gouv.fr



Le mouvement sportif, les associations et clubs à objet sportif ou non sont de plus en plus confrontés à des revendications et des comportements liés à des affirmations identitaires ou religieuses. S'il n'y a pas lieu de les exagérer, les problèmes rencontrés doivent être correctement gérés pour qu'ils ne perturbent pas le fonctionnement du comité, de la ligue, du district, du club ou de l'association, en remettant en cause son projet éducatif.

Aussi, afin d'aider le mouvement sportif à rechercher les réponses adaptées à des situations qui peuvent être irritantes, en tous cas complexes pour des acteurs qui se fixent comme objectif d'accueillir tout le monde dans une perspective laïque, l'Ufolep propose, en s'appuyant sur les travaux et la ressource bibliographique de la Ligue de l'enseignement, une contribution visant à éclairer le sujet du Sport et de la Laïcité.

Ce "c.o.d.e. du Sport et Laïcité" n'a pas la prétention d'apporter des réponses toutes faites aux diverses situations. Il veut simplement servir de guide pour analyser des questions posées et aider à apporter des réponses adaptées aux situations concrètes en conciliant le cadre légal et les principes laïques.

Arnaud Jean, président de l'Ufolep



Comportement	p. 4
Organisation	p. 8
dialogue	p. 12
Education	p. 16
Le cahier spécial	p. 20
Glossaire à quelque chose	p. 23
Les 10 JE	p. 24

Snappez les pages 4 à 19



SnapPress

Téléchargez l'application SnapPress sur votre smartphone ou votre tablette.



"Snappez" les pages 4 à 19 du guide et découvrez les contenus digitaux qui s'y cachent.

Partagez ce guide !



www.on-decode.fr/sport



Autres guides disponibles dans les collections sport et société



Découvrez nos collections Nature, Sport, Société et Métier sur www.on-decode.fr

Le c.o.d.e.
12, rue Edmond Besse - 33000 Bordeaux.
Alexandre Viel - 05 57 81 70 77
aviel@collectionlecode.fr

Directeur de la Publication : Frédéric Pinaud
Pilotage & rédaction : Adil El Ouadehe, Alexandre Viel
Photos et textes : UFOLEP, Philippe Brenot, Shutterstock

Conception graphique : Pierre Brillot
Communication digitale : Thibault Tressieres
Impression : Le c.o.d.e.
Diffusion : nationale
Dépôt légal : à parution

La reproduction, même partielle, des articles et illustrations publiés sans autorisation de l'éditeur constitue une contrefaçon. Le c.o.d.e. n'est pas responsable des articles et photos qui lui sont communiqués. Ces éléments sont publiés sous la responsabilité des partenaires et annonceurs



Qu'est ce que la laïcité ?

La laïcité garantit la mise en application effective de deux valeurs : la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public et d'autrui, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient ses croyances ou ses convictions.

La laïcité garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir.

Elle garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi la liberté vis-à-vis de la religion : personne ne peut être contraint au respect de dogmes ou prescriptions religieuses.

La laïcité suppose la séparation de l'Etat et des organisations religieuses. L'ordre politique est fondé sur la seule souveraineté du peuple des citoyens, et l'Etat (qui ne reconnaît et ne salarie aucun culte) ne régit pas le fonctionnement interne des organisations religieuses.

De cette séparation se déduit la neutralité de l'Etat, des collectivités territoriales et des services publics, non de ses usagers.

La République laïque assure ainsi l'égalité des citoyens face à l'administration et au service public, quelles que soient leurs convictions ou croyances.

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public et d'autrui.

Quatre R pour Être

Respectueux... des personnes et de la diversité

La démocratie se caractérise certes par l'égalité en droit des citoyens, mais aussi par la reconnaissance mutuelle de ses membres comme appartenant à un même espace de vie, de dialogue et d'échange. Le respect de l'égalité de dignité de chacun exige de considérer les personnes pour ce qu'elles sont et non pas simplement pour ce qu'elles devraient être : c'est la pluriculturalité de notre société. Cette vision est celle des éducateurs sportifs : les meilleurs entraîneurs sont ceux qui partent des individus pour qu'ils prennent conscience d'eux-mêmes afin de parvenir au maximum de leurs potentialités.

Raisonnable

Être raisonnablement accommodant, sans pour autant tout accepter. Si l'on doit réprimer des comportements contraires au respect des libertés et des consciences, il est nécessaire de convaincre l'autre sur ses erreurs et de proposer des réponses pertinentes. La démocratie suppose que soient respectés dans le même temps chaque personne, l'intérêt général, l'éthique du débat et le temps nécessaire à la maturation des idées, car il n'y a pas de raccourci historique pour faire évoluer les mentalités. L'essentiel est de faire émerger tout ce qui nous relie et donc mettre en lumière la part d'universel contenue dans chaque culture spécifique, penser à la fois l'universel et le singulier, la solidarité et la diversité, l'unité et le pluralisme.

Rigoureux

Prendre en compte les situations concrètes et apporter des réponses adaptées, sans tomber dans une gestion au coup par coup dénuée de principes, exige d'être juste et rigoureux. Parce que nous sommes des éducateurs, nous savons que, s'il ne faut pas varier sur les buts à atteindre, nous pouvons admettre que tout le monde n'avance pas à la même vitesse, ni n'emprunte forcément les mêmes chemins pour y parvenir. Cela suppose des efforts pour expliquer les décisions prises car nous vivons de plus en plus dans une démocratie de consentement qui exige de faire la preuve constante du bien-fondé d'une norme, d'une valeur ou d'une décision, notamment en associant les personnes concernées à leur élaboration. c'est la loi, c'est la loi parce que c'est juste.

Rassembleur

Si nous sommes respectueux des singularités, raisonnables et rigoureux dans le traitement des revendications, nous pouvons être alors rassembleurs. Être rigoureux tout en faisant preuve d'empathie, c'est permettre à chacun d'accepter de concéder de sa propre culture, la part nécessaire pour vivre intelligemment avec l'autre, sans pour autant renoncer à l'essentiel. Pour faire vivre ensemble des personnes différentes, il faut proposer des perspectives partagées et inviter chacun à apporter sa pierre pour construire un destin commun.





L'ABCD pour agir

A Analyser

Le réel est têtu et la laïcité ne peut se cantonner au ciel des idées...

1. C'est avec lucidité et sérénité que le contexte dans lequel se déroulent les activités physiques et sportives doit être analysé.
2. Si une revendication relève d'une démarche sincère, il y a toujours une issue raisonnable, conforme aux principes laïques.
3. Ne jamais entrer dans la provocation.
4. Eviter les dramatisations à propos de manifestations ou de revendications religieuses.
5. Ne pas rester inerte face à des revendications ou des comportements contraires aux libertés fondamentales, aux droits des personnes, à l'égalité homme-femme...

B Bosser

Il n'y a que dans le dictionnaire que Réussite précède Travail !

1. Analyser correctement, c'est trouver des solutions pertinentes.
2. Connaître le cadre juridique de la laïcité, la philosophie politique qui l'a inspiré et l'histoire qui l'a mis en place.
3. Dépasser les évidences qui n'en sont pas, les représentations fausses ou incomplètes liées au manque de connaissances historiques ou culturelles.

Ces travaux indispensables doivent se conduire dans une réflexion liée à l'action, aux problèmes locaux concrètement rencontrés. Pour cela, de nombreux outils sont disponibles (publications, ouvrages, sites internet, et ce c.o.d.e. !).

C Comprendre sans être complaisant

1. Comprendre la nature réelle et les motivations profondes des personnes concernées pour affronter des situations conflictuelles dans la perspective de les surmonter.
2. Faire preuve d'empathie.
3. Comprendre le point de vue d'autrui, concevoir son expérience, sa pensée, ses sentiments, sans pour autant se fondre et se confondre avec lui.
4. Générer la confiance en faisant confiance.

D Dialoguer

Pour agir sur les mentalités, rien ne remplace l'organisation d'un dialogue ouvert, généreux et rigoureux.

1. Débattre exige à la fois l'affirmation de convictions profondes et l'exercice de cette faculté si riche de l'esprit : le doute.
2. Considérer qu'il peut y avoir une part de vérité chez l'autre.
3. Enrichir ses propres positions par un vrai débat.
4. Se confronter avec l'altérité c'est se construire comme personne libre de forger ses propres convictions.
5. Moins ses convictions sont affirmées, plus l'on a tendance à transformer en conflit la confrontation amicale dans le dialogue.
6. Plus l'on se sent fort dans ses convictions, plus l'on a envie de découvrir l'autre !





Histoire de l'Ufolep

Statut

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique a été créée en 1928 au sein de la Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire. L'Ufolep est une fédération agréée par le Ministère des Sports et membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). 1^{ère} fédération sportive multisports affiliée de France, l'Ufolep présente une double ambition de fédération multisports et de mouvement d'idées dans la société d'aujourd'hui et de demain.

Projet et objectifs

Son projet politique s'inscrit dans les fondamentaux politiques et idéologiques de la Ligue de l'enseignement pour contribuer à une meilleure prise en compte des enjeux et problématiques de société. Pour ce faire un réseau de bénévoles et de professionnels associatifs se mobilise sur l'ensemble du territoire. Ses objectifs s'articulent autour de la diffusion des savoirs, de l'expertise, concernant les problématiques et les thématiques de société telles que : citoyenneté en actes, défense du principe de laïcité, lutte contre les discriminations, lutte contre le racisme, promotion de l'égalité homme-femme, promotion de la parité entre les genres, lutte contre l'homophobie, ...

Valeurs

L'Ufolep propose une double ambition, celle du sport citoyen et humaniste et celle de l'éducation par le sport. Elle illustre une vision du sport à dimension sociale et citoyenne pour répondre aux enjeux actuels d'accessibilité, de santé pour tous, de solidarité et d'engagement.

C'est l'ambition d'un sport vecteur de valeurs telles que la solidarité, le fair-play, le civisme, à travers les principes de laïcité et de citoyenneté.

L'Ufolep s'affirme comme un partenaire responsable et lucide des politiques éducatives et sportives des territoires, comme un acteur de l'éducation populaire, de l'économie sociale et d'une société en mouvement vers plus de justice et d'égalité.

En tant que fédération sportive alternative, elle développe des pratiques ludiques et conviviales pour tous, pour un "Mieux vivre ensemble !"

Tous les sports Autrement !



Chiffres et dates clefs

400 000
licenciés

130
activités sportives

11 000
associations
à objet sportif et non sportif

4
les axes
d'intervention :
• loisir compétitif,
• réduction des inégalités d'accès,
• éducation par le sport,
• insertion sociale
et professionnelle.

100 000
bénévoles

120
Comités départementaux
et régionaux

500
professionnels

Histoire de la Ligue de l'enseignement

Mouvement laïque d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement propose des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs. Elle regroupe, à travers 103 fédérations départementales, près de 30 000 associations locales présentes dans 24 000 communes et représentant 1,6 million d'adhérents.

Elle propose 4 champs d'actions :

L'éducation et la formation

La Ligue de l'enseignement accompagne les acteurs éducatifs, les enseignants, les familles, les formateurs et les animateurs, les élus et agents des collectivités locales, pour que ce droit profite réellement à tous et tout au long de la vie.

La culture

Par un réseau dense de diffusion culturelle, la Ligue de l'enseignement s'adresse à des publics divers, à commencer par les enfants et les jeunes, en mobilisant les trois leviers de l'éducation artistique et culturelle : la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes et les pratiques artistiques.

Tous les arts sont concernés (cinéma, spectacle vivant, musique, etc.). La Ligue de l'enseignement est particulièrement attentive à développer le goût de la lecture et à contribuer à la démocratisation de la culture numérique.

Les vacances et loisirs éducatifs

Premier organisateur de colonies de vacances, avec Vacances pour tous, la Ligue de l'enseignement plaide pour la démocratisation de cette expérience hors du cadre familial, propice à l'approfondissement d'une passion, à l'exploration de nouveaux centres d'intérêt et à l'apprentissage du "vivre ensemble".

La Ligue de l'enseignement favorise la mobilité des jeunes en accompagnant également leurs projets d'engagement et de solidarité en Europe ou à l'international.

Le sport pour tous

À travers la fédération sportive scolaire du premier degré, l'Usep et l'Ufolep, la première fédération multisports et affinitaires de France qui proposent des activités sportives adaptées à chaque âge de la vie, la Ligue de l'enseignement veut promouvoir des pratiques qui répondent aux besoins sociaux tels que l'éducation, l'insertion sociale et la santé.



Chiffres et dates clefs

1,6
millions d'adhérents

43,2%
de moins de 18 ans

30 000
associations affiliées

24 000
communes concernées

500 000
bénévoles

18 000
volontaires
en service civique

50
centres de formation
professionnelle

140
centres de vacances



Rencontre avec... Pierre Tournemire

Administrateur associé de la Ligue de l'enseignement

Si la laïcité est un principe constitutionnel, les législateurs se sont bien gardés d'en donner une définition stricte : le mot n'apparaît même pas dans la loi de 1905, dite de séparation des églises et de l'Etat, qui fait figure de fondement juridique. Aussi, affirmer que la laïcité est fondée sur la séparation de la sphère publique et de la sphère privée mérite d'être précisé.

Sphère publique et sphère privée

Cette distinction constitue un progrès politique et social. Elle a longtemps été le privilège des classes supérieures. Que pouvait en effet signifier au XIX^e siècle "sphère privée" pour un ouvrier ou une femme de paysan quand, sachant à peine lire et écrire, assignés à résidence dans leur quartier ou leur village, ils étaient l'objet du regard surveillant de l'environnement social. C'est seulement à partir de la seconde moitié du XX^e siècle que se produit une démocratisation de la sphère privée. Il a fallu en effet l'augmentation du pouvoir d'achat, les progrès de l'éducation, le développement des moyens de transports et des outils de communications, la diffusion culturelle et les activités associatives pour qu'il y ait une évolution des mœurs permettant une réelle autonomie de la personne.

Concernant la "sphère publique", celle qui est le lieu de l'expression citoyenne pour la gestion du Bien public et de l'intérêt général ne saurait être liée à des intérêts particuliers. La Loi de 1905 indique clairement que l'Etat ne dépend pas des injonctions religieuses et qu'en retour il n'a pas à s'ingérer dans le fonctionnement des religions. Par contre, on ne peut mettre une cloison étanche entre la "sphère privée" et celle qu'on peut qualifier de "sociétale" : l'espace où les citoyens circulent, se rencontrent et sont libres de s'associer et donc de s'y exprimer aux seules réserves de respecter l'ordre public, les libertés fondamentales et les personnes. Séparer strictement, sans cette distinction, la sphère publique et la sphère privée reviendrait à priver la citoyenneté de toute effectivité. Les individus agissent, s'identifient socialement, adoptent des positions politiques en fonction de leurs valeurs et de leurs convictions.



Une société multiculturelle

Notre société est durablement multiculturelle. Les revendications identitaires ou les pratiques religieuses doivent pouvoir légitimement s'exprimer "sur la place publique" sans contrainte ni suspicion, aux seules conditions de respecter les règles précisées pour l'espace public.

L'expression de ses convictions, comme l'exercice du culte de son choix, n'est pas restreint à l'intimité de la sphère privée mais une liberté publique pouvant s'exercer pleinement dans le cadre des lois de la République.

Dans la période actuelle, même si en France, l'on assiste à un regain de l'affichage religieux dans l'espace public, une déconnection entre la croyance individuelle et la religion comme organisation collective s'accroît dans les différentes sociétés modernes. La liberté de religion est, de façon plus nette, non seulement une liberté d'appartenance, mais aussi la liberté de l'individu d'avoir, face à la religion, une libre relation de proximité ou de distance.

Le sentiment de partager des valeurs communes ne s'impose pas par des lois limitatives, des conceptions autoritaires ou l'expression de foi civique de la laïcité. Les citoyens doivent se rencontrer dans des lieux où ils se sentent acceptés, respectés. En utilisant contre ses adversaires des moyens autres que ceux qui sont intrinsèquement les siens, une démocratie se met en contradiction avec elle-même. Elle y perd son âme ou, disons de façon moins transcendante, sa raison d'être. Pour être vivante, une démocratie doit, outre favoriser l'éducation du citoyen, mettre concrètement en œuvre ses quatre composantes majeures : le respect du temps, le respect de chaque personne, le respect de l'intérêt général et le respect de l'éthique du débat.

Faire progresser la laïcité partout dans le Monde

Pour conclure, je dirai que l'affirmation historique du principe de laïcité a été à la fois et de façon pratiquement indissociable celle de la nécessaire séparation des Eglises et de l'Etat et celle du refus de voir une culture (quelle qu'elle soit) exercer sa domination sur les autres. Il n'y a pas de raison de limiter à une interprétation aussi restrictive et purement négative – une séparation – le sens du mot laïque qui doit avoir un sens plus large, fortement signifiant pour tous les Français, qu'ils soient ou non croyants. Sur ces bases, les militants laïques pourraient utilement faire progresser la laïcité à l'échelle de l'Europe et du Monde.



<https://blogs.mediapart.fr/edition/laicite/article/151015/laicite-sur-les-relations-entre-sphere-publique-sphere-privée>



Rencontre avec... Nicolas Cadène

Rapporteur général Observatoire
de la laïcité

Qu'est-ce que l'Observatoire de la Laïcité ?

L'Observatoire assiste le gouvernement dans son action visant au respect du principe de laïcité en France. Il peut proposer au Premier ministre toute mesure qui lui paraît permettre une meilleure mise en œuvre de ce principe. Il est également consulté sur des projets de textes législatifs ou réglementaires. L'Observatoire de la laïcité, c'est aussi un service public, qui répond dans un délai de 48 heures maximum à toutes demandes de citoyens, d'associations, d'administrations ou d'élus et qui rappelle le droit applicable si nécessaire. Enfin, l'Observatoire conçoit et assure de nombreuses formations à la laïcité partout sur le territoire.

En quelle année a-t-il été créé et pour répondre à quelle problématique de départ ?

Il a été créé par Jacques Chirac en 2007, mais n'a été installé qu'en 2013 par François Hollande, et a été confirmé par Emmanuel Macron en 2017. Son objectif de départ, toujours d'actualité, était de répondre aux nombreuses interrogations sur le sujet de la laïcité, de prendre le recul nécessaire à l'analyse objective de la situation et d'outiller les acteurs de terrain pour assurer une bonne pédagogie et une bonne application de la laïcité partout en France.

Quelles sont les actions les plus emblématiques menées par l'Observatoire depuis 5 ans ?

Les plus emblématiques sont peut-être l'abrogation du délit de blasphème et la réelle optionalité de l'enseignement religieux en Alsace-Moselle ; l'installation de référents laïcité dans l'administration, en particulier l'éducation nationale ; la démultiplication d'outils pratiques (vidéos, guides, jeux, etc.), de formations nationales et de diplômes universitaires sur la laïcité (que nous avons rendues obligatoires pour tous les futurs aumôniers des différents cultes et les ministres du culte étrangers) ; l'instauration de la journée nationale de la laïcité le 9 décembre de chaque année qui permet notamment le développement de nombreuses activités pédagogiques dans les écoles ; etc.

Sur quelle thématique ou projet travaillez-vous actuellement ?

Nous travaillons actuellement sur l'étude précise et la plus objective possible de la visibilité religieuse dans l'espace public. Nous traitons également de la question de l'absence d'établissements scolaires publics dans certains territoires. L'Observatoire doit aussi remettre prochainement un avis sur la promotion et le respect de la laïcité dans le cadre du futur service national universel (SNU). De façon plus pratique,

nous finalisons de nouvelles formations, notamment une e-formation sur la laïcité à destination des élus.

Les outils numériques sont de plus en plus influents. Comment l'Observatoire s'en sert-il pour toucher les plus jeunes ?

L'Observatoire de la laïcité est présent sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, il a mis en place des MOOC qui ont déjà un certain succès et qui sont, par définition, accessibles à tous gratuitement. Nous avons aussi labellisé ou aidé à la conception de vidéos très courtes (quelques secondes à quelques minutes) pour différents publics cibles (en particulier chez les jeunes), d'expositions en ligne en support à des formations, mais aussi de pièces de théâtre, de serious game, etc.

Vous décernez chaque année un Prix de la laïcité. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ? A qui a-t-il été décerné cette année ?

Il s'agit de distinguer et d'encourager des actions de terrain et des projets portant sur la protection et la promotion de la laïcité, mais aussi de les démultiplier partout en France. Nous recevons chaque année de très nombreuses candidatures d'acteurs de terrain extrêmement divers : collectivités locales, établissements scolaires, associations et mouvements d'éducation populaire, établissements de la PJJ, entreprises privées, établissements pénitentiaires, etc. Cette année, le 1er prix a été décerné à une association d'accueil de femmes migrantes ayant réalisé un travail remarquable autour de la laïcité pour et avec elles, en plusieurs langues. Des mentions spéciales ont récompensé la Ligue de l'Enseignement d'Eure-et-Loir, deux établissements scolaires, le centre hospitalier de Saint-Denis et la mairie de Mont-Saint-Martin.

250 000 acteurs de terrain et 160 000 enseignants ont déjà été formés. Quelle sont les prochaines étapes ?

Continuer car c'est encore insuffisant. Il n'y a pas de problème de laïcité "partout" ni "tout le temps". Mais il est important d'être formé pour savoir réagir en cas de conflit. Car tout incident peut être source de vives tensions. En ce sens, nous avons recommandé aux ministres concernés de mettre en place un module commun de formation à la laïcité pour toutes les ESPE (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education). Les ministres de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur partagent cette proposition et celle-ci pourrait être prochainement actée. Mais les enseignants ne sont pas les seuls concernés, nous devons nous assurer que le plus grand nombre de fonctionnaires en contact avec le public et d'encadrants associatifs sont suffisamment outillés pour traiter de toutes les situations qui renvoient à la notion de laïcité.

Quelles relations avez-vous avec l'UFOLEP ? Comment collaborez-vous ensemble ?

En tant que fédération d'associations sportives, première fédération affinitaire multisports de France, l'UFOLEP vit et fait vivre la laïcité. Elle en fait également la promotion, y compris par son nom : "Union française des œuvres laïques d'éducation physique". Nous travaillons avec différentes associations parmi les 8 500 adhérentes, mais aussi bien sûr avec la Ligue de l'enseignement. Nous répondons présents dès que nécessaire pour un éclairage juridique, un déplacement de terrain, ou une expertise pédagogique.



Combattre les fausses idées !



1.

La laïcité n'est pas une opinion,
c'est la possibilité d'en avoir une,
et de pouvoir en changer.

2.

La religion est une "affaire privée"

On peut défendre ses convictions, les exprimer, mais on ne peut pas les imposer à ceux qui ne veulent pas les partager, en allant à l'encontre du respect des libertés fondamentales.



3.

Séparer la sphère publique de la sphère privée

Séparer strictement les deux sphères reviendrait à priver la citoyenneté de toute effectivité. Les individus agissent, adoptent des positions politiques en fonction de leurs valeurs, de leurs convictions.

4.

La laïcité, c'est la neutralité de l'espace public

Il doit accueillir le débat et la confrontation des expressions culturelles, sociales et politiques. Par contre, l'espace public "politique", l'Etat, la puissance publique et ses fonctionnaires doivent être neutres. L'autorité publique doit garantir que rien ne puisse s'arroger le monopole de l'expression.



5.

Il est naturel d'établir des liens avec les personnes avec lesquelles on a des affinités

La négation de la diversité fabrique les frustrations, les replis et les identités fermées. Il est naturel d'établir des liens communautaires avec des personnes avec lesquelles on se sent en affinité. Mais il n'est donc pas question d'accepter un communautarisme réducteur des libertés individuelles et qui donnerait à des communautés des droits particuliers.





Adopter la bonne attitude dans le contexte sportif !

Les associations et clubs sportifs ne sont pas concernés par l'exigence de neutralité des expressions et opinions. Seules les associations bénéficiant d'une Délégation de Service Public, sont concernées par l'exigence de neutralité de ses agents (à ne pas confondre avec les bénéficiaires).

Une « démarche laïque » est cependant souhaitable et envisageable dès lors qu'il s'agit d'une volonté de management des expressions et de la diversité, visant à concilier libertés individuelles et volontés émancipatrices.

Les organisations comme les dirigeants et éducateurs doivent s'outiller d'un point de vue juridique, philosophique et historique pour adopter une posture rassembleuse.



Quelques cas pratiques...

Tenue de pratique sportive

- Prendre en compte systématiquement et exclusivement les questions liées à la sécurité de la pratique, au bon déroulement du fonctionnement de l'association et des activités mises en place.
- Eviter de rentrer dans un débat théologique. Ne pas confronter les points de vue pour justifier ou non une autorisation de pratique.

Alimentation

Ne pas faire en sorte que des choix individuels s'imposent à tous, ou qu'une minorité impose à une majorité ou qu'une majorité impose à une minorité. Permettre à chacun de s'alimenter en fonction de ses obligations, opinions, c'est construire les modalités en acte d'un vivre ensemble.

Demandes de non-mixité

Pour le cas des collectivités, sur le fondement du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes et du principe d'interdiction des discriminations, les demandes de non-mixité doivent être refusées en heures ouvrables. Cependant, il existe trois exceptions, qui ne sont pas fondées sur des raisons religieuses :

- la protection des victimes de violences à caractère sexuel ;
- les considérations liées au respect de la vie privée et de la décence, la promotion de l'égalité des sexes ou des intérêts des hommes et des femmes ;
- la liberté d'association ou l'organisation d'activités sportives.

En raison du principe de non-discrimination, une municipalité ne peut octroyer un créneau horaire à un groupe de personnes mettant en avant leur souhait de se séparer des autres, du fait de leur pratique ou de leur conviction religieuse. En revanche, des demandes de cours de sport réservés aux femmes sans qu'il n'y ait de références religieuses ou de discrimination dans le choix des femmes est possible. Mais il ne pourra pas être demandé que le professeur soit expressément une femme.



Sport et laïcité, cas concrets

Port d'un signe religieux

Si l'Etat, l'administration et leurs représentants (agents publics et salariés exerçant une mission de service public) doivent être neutres pour mieux garantir l'égalité de traitement de tous quelles que soient ses convictions, les usagers ne sont, eux, pas soumis au principe de neutralité et se voient garantir par la laïcité la liberté de manifester leurs convictions dès lors qu'ils ne perturbent pas le bon fonctionnement du service public, n'y font pas de prosélytisme et ne troublent pas l'ordre public.

Pratique Sportive et observance du jeûne

Si un sportif ne peut pas se voir opposer un tel motif (jeûner) pour ne pas être sélectionné, la personne doit néanmoins prendre conscience des contraintes (pour elle) qu'impliquent sa participation à la compétition et notamment des conséquences sur sa santé (en cas d'absence d'absorption des liquides, voire solides, nécessaires à sa bonne condition physique). Elle devra accepter de tirer les conséquences d'un refus éventuel, de sa part, de tenir compte de ces avertissements, surtout si sa performance sportive est altérée (pour quelque raison que ce soit). Dans le cadre d'un sport collectif, le sélectionneur pourra également ne pas le faire jouer s'il ne le juge pas apte en raison d'une trop grande faiblesse physique.

Manifestation religieuse dans une enceinte sportive (signes de croix, ...)

Le principe est celui de la liberté de conscience et de sa possible manifestation (dans le respect de l'ordre public). Néanmoins, une politique de neutralité peut être appliquée sur certains postes, si cela est justifié et proportionné au but recherché.



Respect de la laïcité, au quotidien

6 critères objectifs, concernant 2 domaines, permettent de restreindre voire d'interdire la manifestation des faits religieux ou de justifier une politique de neutralité sur certains postes dans une structure privée qui n'exerce aucune mission de service public.

Dans le cadre du domaine
de la protection des individus.

1. S'il y a entrave aux règles de sécurité ou de sûreté.
2. S'il y a entrave aux conditions d'hygiène et de propreté.
3. S'il y a prosélytisme : celui-ci résulte d'un comportement (écrits, paroles, actes, etc.) et non du simple port d'un signe.

Dans le cadre du domaine
de la bonne marche de
l'entreprise ou de l'association.

4. S'il y a entrave à la mission professionnelle.
5. S'il y a entrave à l'organisation du service.
6. S'il y a entrave aux intérêts économiques de l'entreprise ou à la réalisation des objectifs de l'association (critère qui peut justifier une "politique de neutralité").

On déc.o.d.e. pour vous...



la Nature

Le c.o.d.e. :

- de la montagne hiver
- de la montagne été
- du bois
- de la forêt
- de la plage
- des lacs & rivières
- ...



le Sport

Le c.o.d.e. :

- du sport santé
- du sportif sain
- du skatepark
- de la plongée
- de la plaisance
- du supporter
- ...



la Société

Le c.o.d.e. :

- du jeune citoyen
- du sport de la laïcité
- du sport santé
- du résident
- ...



les Métiers

Le c.o.d.e. :

- de la rénovation
- de l'isolation
- de l'aménagement int.
- de l'amélioration énergétique
- du créateur d'entreprise
- de la cuisine équipée
- de l'immobilier
- de la mode
- de la piscine
- de la maison individuelle
- de la vente directe
- ...

Consultez gratuitement
nos guides sur : **on-decode.fr**



Des guides facilitateurs
de messages

Glossaire

à quelque chose *by*

Un lexique pratique

**Le
c.o.d.e.**
du Sport et
Laïcité

CONFESSIONNEL

Qui est lié à une religion.

NEUTRALITÉ DE L'ÉTAT

C'est une composante importante de la laïcité. Cette neutralité permet de garantir l'égalité : la laïcité impose d'assurer "l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion". Les usagers doivent donc être traités de la même manière quelles que soient leurs convictions.

FRATERNITÉ

Lien qui unit tous les hommes et fondement du respect de la personne humaine.

STIGMATISER

Pointer publiquement une personne de manière négative ; porter publiquement un jugement négatif sur une personne, et l'exclure à cause de ce jugement négatif.

DISCRIMINATION

La discrimination se définit comme une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi, dans un domaine visé par la loi. Il y a 23 critères de discrimination prohibés par la loi (Code pénal - articles 225-1 et 225-2).

Les 10 JE^{by}

10 RÉFLEXES SIMPLES

Le
c.o.d.e.
du Sport et
Laïcité

1

JE
fais
du sport un outil
d'éducation

2

JE
fais
du sport un levier
d'émancipation

3

JE
privilégie
le dialogue

4

JE
maîtrise
et respecte
les lois
(1901 et 1905)

5

JE
m'intéresse
aux autres, pour ce
qu'ils sont

6

JE
mène
des actions
citoyennes et
solidaires

9

JE
défends
les valeurs de
l'Ufolep

8

JE
préserve
mon capital santé
en faisant du
sport

7

J'ai
confiance
dans la République

10

J'ai
la c.o.d.e.
attitude !